

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Bas-Rhin



**Mairie de
67220 MAISONSGOUTTE**

Tél : 03 88 57 16 63

Fax : 03 88 57 18 97

Mail : mairie.maisonsgoutte@gmail.com

**ARRÊTE N°01/2015
Arrêté permanent d'interdiction de stationner**

Le Maire de la commune de MAISONSGOUTTE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2213-2 ;

Vu le Code de la route ;

Considérant qu'il y a lieu d'interdire le stationnement des véhicules dans la rue Grand-rue en raison de la visibilité et de la circulation au carrefour (rue montant du foyer vers la Grand-rue) ;

ARRETE

Article 1 : Le stationnement dans la Grand-rue, entre la maison sise 71 Grand-rue, et le carrefour de la rue du foyer, sera interdit ;

Article 2 : Le stationnement de véhicule contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant au sens des dispositions du Code de la route ;

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- M. le Commissaire de police (ou M. le Commandant de gendarmerie).

Fait à Maisonsgoutte, le 27 avril 2015
Le maire

